



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET 2020

Présentation

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Maire de Verdun-sur-Garonne doit procéder « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit, en outre, présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). Ce rapport tentera de reprendre quelques-uns de ces éléments.

SOMMAIRE

Table des matières

CONTEXTE NATIONAL.....	3
A- loi de programmation 2018-2022	
B- Le projet de loi de finances 2019	
1- Diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales	
2- Introduction d'une « règle d'or » renforcée en matière d'endettement	
CONTEXTE LOCAL.....	5
1. Poids de la dette et fiscalité	6
1.1- Le profil d'extinction de la dette sur 20 ans	6
1.2- La fiscalité.....	7
2. Les charges de fonctionnement.....	9
2.1-Les charges à caractère générale et de gestion courante	9
2.2- Les charges de personnel	9
3. Poursuite des investissements	11
<i>Organigramme en etp.....</i>	<i>12</i>



Contexte National

A- Loi de programmation 2018-2022

Le parlement a adopté, le 22 janvier 2019, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « *les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc **un effort du secteur public local de 13 Md€**, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'Etat pour une durée de trois ans, soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de **+1,2%**
- - Un objectif d'amélioration du besoin de financement

Concernant la commune de Verdun-sur-Garonne, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2018 à 3 638 054,28 € et pour l'année 2019 à 3 575 190,46 €, soit une évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement de **-1.7%**. Cet effort sera à poursuivre sur l'année 2020.

B- Le Projet de Loi de finances 2020

1- Stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26,8Md€. Pour la commune de Verdun-sur-Garonne, la perte constante de DGF depuis 2012 (630K€) s'est effectivement stabilisée en 2018 à 414K€ et devrait rester stable en 2020.

Le PLF 2020 maintient l'enveloppe du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à son niveau de 2019. Pour la commune de Verdun-sur-Garonne, le FPIC est passé de 86 600 € en 2018 à 94 692 € en 2019.

2- Améliorer le pouvoir d'achat des français

- Baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes et populaires
- Supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.
- Le PLF 2020 (point 1.6 de l'article 5) prévoyait que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation. De fait, les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. En revanche, et comme attendu par les associations d'élus, les députés ont confirmé la décision de la Commission des finances de supprimer le gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de le **revaloriser de 0,9%**, soit un gain estimé de 250M€ pour les collectivités.
- Simplifier et moderniser la fiscalité locale par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi, le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH



des communes pris en compte sera 2017. Dans ce souci de simplifier et moderniser la fiscalité locale, le gouvernement prévoit en outre d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations avec ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026.

- Revaloriser la prime d'activité de 0,3% en 2020.
- Exonérer les heures supplémentaires et reconduire la prime exceptionnelle.

3- Soutenir l'emploi et la compétitivité

- Transformer le régime d'assurance chômage afin que tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise aient droit à l'assurance chômage en cas de démission pour réaliser un projet professionnel.
- Révision des règles d'indemnisation chômage pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi durable et plus soutenable la situation financière de l'Unedic.
- Mise en œuvre d'un système de bonus-malus pour lutter contre les contrats courts.
- Montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC), soit un prévisionnel de 3,1Md€ en 2020 sur le périmètre de la mission « travail et emploi ».



Contexte local – Verdun-sur-Garonne

✓ Capacité d'Autofinancement

Commune de Verdun-sur-Garonne	Capacité d'Autofinancement Brute	Capacité d'Autofinancement Nette	Commentaires
2012	500 099 €	66 561 €	La CAF nette positive de 2012 est due à une opération exceptionnelle de gestion de 234 000€ impactant positivement le résultat de fonctionnement. La CAF nette est structurelle déficitaire à cause d'un endettement élevé au regard de l'excédent de fonctionnement.
2013	643 033 €	- 49 078 €	
2014	399 927 €	- 47 742 €	
2015	613 100 €	123 857 €	1er exercice d'inversion de tendance suite à différentes rationalisations et réorganisation internes. CAF nette positive structurellement sans cession.
2016	624 697 €	119 331 €	CAF nette positive structurellement sans cession.
2017	898 941 €	308 972 €	Progression de la CAF nette (sans cessions)
2018	885 786 €	309 897 €	Stabilisation et pérennisation d'une CAF nette positive (sans cessions)
2019	1 009 861 €	433 972 €	Progression de la CAF nette (sans cessions)

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est la contraction des dépenses et des recettes de fonctionnement sur l'année en cours. Diminuée du remboursement de la dette en capital, elle devient la CAF nette. L'optimisation des dépenses de fonctionnement initiée en 2014 se traduit par un retour à une CAF nette positive en 2015, en évolution constante jusque 2019, permettant l'autofinancement d'investissements d'envergure à venir, comme lancé en 2019 avec des projets tels que les rénovations de voirie et de l'éclairage public, la réalisation d'une piste cyclable sur la route d'Auch, la réhabilitation du gymnase ou la mise en œuvre du projet « Vivez Garonne ».

✓ La stabilisation des participations de l'Etat :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation globale de fonctionnement	630 133.00 €	629 744.00 €	615 109.00 €	558 882.00 €	499 230.00 €	408 084.00 €	414 308.00 €
Dotation de Solidarité Rurale	258 721.00 €	280 564.00 €	302 495.00 €	360 174.00 €	410 150.00 €	488 131.00 €	511 368.00 €
TOTAL	888 854.00 €	910 308.00 €	917 604.00 €	919 056.00 €	909 380.00 €	896 215.00 €	925 676.00 €
Evolution		2.414%	0.801%	0.158%	-1.053%	-1.448%	3.287%

Après une forte baisse constante de 2012 à 2017, les participations de l'Etat se stabilisent à partir de 2018, avec une légère hausse en 2019 (415 K€ de DGF et 539 K€ de DSR). Cette stabilisation devrait se confirmer sur l'année 2020.

La maîtrise stricte des charges de fonctionnement reste prégnante et doit être pérennisée malgré l'amélioration nécessaire du service public sur la commune avec notamment la montée en puissance de l'ALAE et la création d'un service de police municipale en 2019.

En substance, le budget 2020 doit permettre à la commune de répondre aux objectifs suivants :

- Œuvrer à la stabilité d'une CAF nette retrouvée.
- Profiter de cette stabilité pour investir sur des projets et travaux d'envergure, toujours sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taxes locales communales.
- Continuer à rendre un service public fidèle à ses valeurs : continuité, adaptabilité, égalité, neutralité.



1. Poids de la dette et fiscalité

1.1- Le profil d'extinction de la dette sur 20 ans

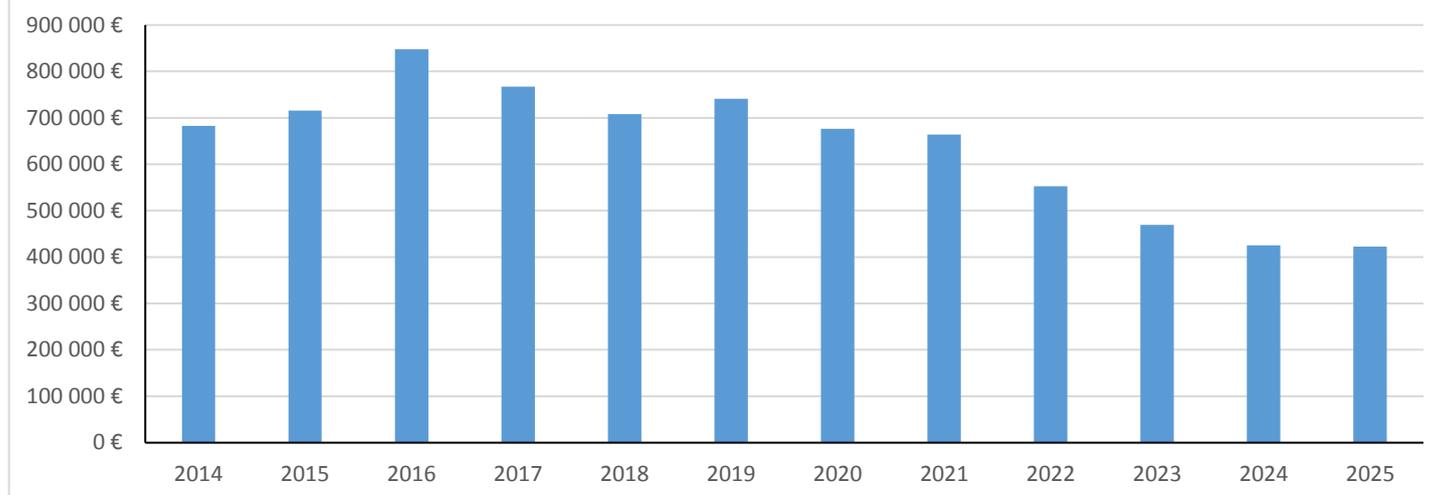
Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements
2012	4 983 321.22 €	659 487.68 €	214 907.27 €	444 580.41 €
2013	5 038 740.81 €	689 657.94 €	223 101.69 €	466 556.25 €
2014	5 072 184.57 €	682 869.05 €	222 827.88 €	460 041.17 €
2015	5 124 643.40 €	715 231.39 €	212 892.71 €	502 338.68 €
2016	7 380 804.72 €	847 691.19 €	229 903.39 €	617 787.79 €
2017	6 763 016.91 €	766 949.47 €	177 564.32 €	589 385.15 €
2018	7 924 079.79 €	707 890.70 €	132 576.55 €	575 314.15 €
2019	7 398 317.61 €	741 231.80 €	123 088.62 €	618 143.18 €
2020	6 780 174.43 €	676 655.23 €	112 138.09 €	564 517.14 €
2021	6 215 657.29 €	664 252.41 €	101 397.51 €	562 854.90 €
2022	5 652 802.38 €	552 866.33 €	90 940.31 €	461 926.02 €
2023	5 190 955.90 €	469 001.17 €	82 326.33 €	386 674.84 €
2024	4 804 281.06 €	425 381.95 €	76 206.30 €	349 175.65 €
2025	4 455 105.41 €	422 737.81 €	70 465.36 €	352 272.45 €
2026	4 102 832.96 €	420 093.69 €	64 655.81 €	355 437.88 €
2027	3 747 395.08 €	417 449.57 €	58 775.66 €	358 673.91 €
2028	3 388 721.17 €	400 558.51 €	52 822.78 €	347 735.73 €
2029	3 040 985.44 €	397 914.36 €	47 477.53 €	350 436.83 €
2030	2 690 469.07 €	363 255.72 €	42 087.96 €	321 167.76 €
2031	2 369 301.31 €	329 594.00 €	37 133.52 €	292 460.48 €
2032	2 076 840.83 €	296 236.71 €	32 605.74 €	263 630.97 €

La réalisation nécessaire d'un groupe scolaire sur le mandat en cours a vu l'encours de dette augmenter avec un pic en 2018. En parallèle, le remboursement des annuités d'emprunt a pu être stabilisé par une renégociation de la dette.

Sans nouvel emprunt sur le prochain mandat, l'annuité de la dette passerait de 700 à 400K€ et, par effet d'équilibre, conforterait la capacité d'autofinancement nette de la commune permettant d'envisager des investissements d'envergure.



Evolution du remboursement des annuités d'emprunt



En effet, le poids de la dette par habitant sur la commune est historiquement haut :

	2008	2013	2017	2020
Encours de dette	4 709 473 €	5 038 740 €	6 763 016 €	6 780 174 €
Population INSEE	4 017 hab	4 537 hab	4 764 hab	4 829 hab
Dette/habitant	1 172 €/hab	1 111 €/hab	1 420 €/hab	1 404 €/hab

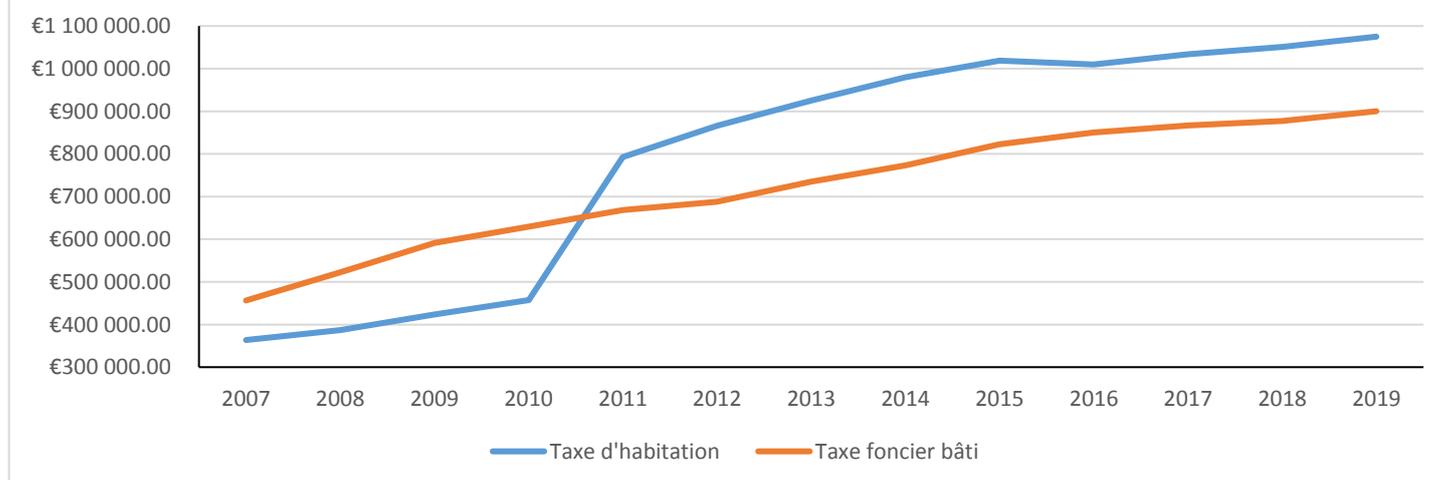
Dans son rapport « *Territoires et finances – Principaux ratios financiers des communes et intercommunalité 2016* », L'association des Maires de France (AMF) établit un poids de la dette moyen à 847 €/habitant pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Sans emprunt sur le mandat 2020/2026, la commune de Verdun-sur-Garonne serait en mesure de revenir dans le ratio des communes de même strate.

1.2- La fiscalité

Les taux votés par le conseil municipal s'appliquent sur des bases (assiettes) et génèrent des produits qui sont les recettes de fonctionnement du chapitre 73 du budget principal.

Evolution des produits d'imposition - commune Verdun s/G



Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36 Fax : 05-63-64-38-43

www.verdun-sur-garonne.fr



mairie-verdun.sur.garonne@info82.com



mairie verdun sur garonne

Avec une politique des taux stable depuis le début du mandat, la fiscalité progresse régulièrement jusque +2,5% entre 2018 et 2019.

En 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est directement versée que pour 20% des ménages, le complément étant assurée par une compensation de l'Etat sur la base des taux 2017.

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36 Fax : 05-63-64-38-43

www.verdun-sur-garonne.fr



mairie-verdun.sur.garonne@info82.com



mairie verdun sur garonne

2. Les charges de fonctionnement

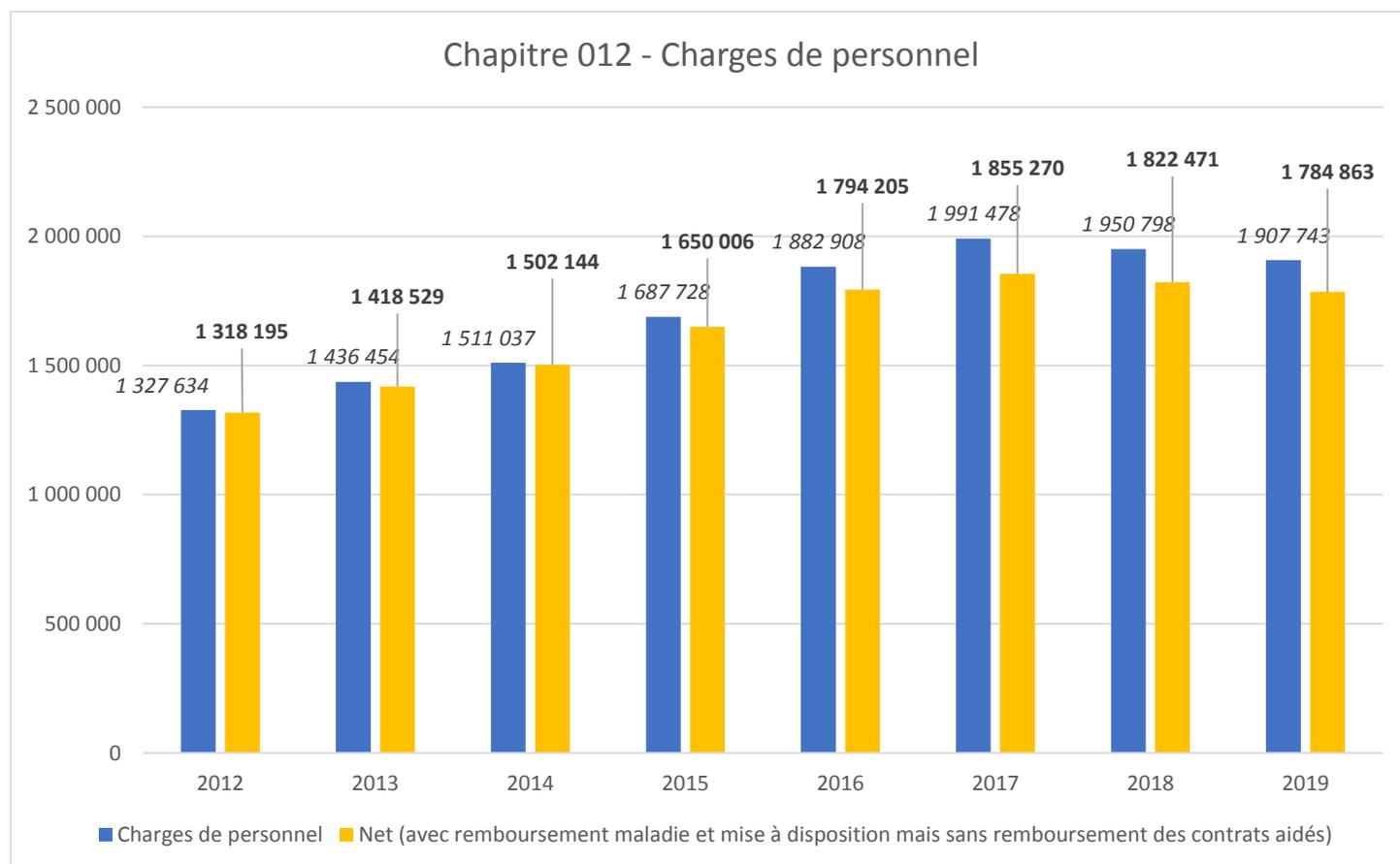
2.1- Les charges à caractère générale et de gestion courante

Chaque année depuis 2014, les charges générales de fonctionnement ont été étudiées, article par article, afin d'optimiser au mieux ce chapitre de dépenses. En 2019, avec la montée en puissance de l'ALAE et la création du service de police municipale, les charges de fonctionnement se stabilisent à hauteur de 982K€ pour les charges à caractère général et 421K€ pour les charges de gestion courante.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges générales	994 540 €	1 078 600 €	1 172 942 €	1 238 410 €	1 181 057 €	1 099 994 €	1 030 519 €	943 384 €	982 272 €
% évolution		8.45%	8.75%	5.58%	-4.63%	-6.86%	-6.32%	-8.46%	4.12%
Autres charges de gestion courantes	490 887 €	474 481 €	514 444 €	513 435 €	498 035 €	403 834 €	420 716 €	412 923 €	421 018 €
% évolution		-3.34%	8.42%	-0.20%	-3.00%	-18.91%	4.18%	-1.85%	1.96%

2.2- Les charges de personnel

Depuis 2017, on observe une stabilisation des charges salariales dans une moyenne de 1 800 K€ net (après remboursements des assurances concernant les agents en congés maladie). En 2019, les créations des postes de police municipale et du chargé de mission sur le projet « Vivez Garonne » ont été compensées par un départ à la retraite et le transfert d'une partie d'animateurs communaux à la LEC dans le cadre de la prestation ALAE sur les écoles.



Evolution des Equivalents Temps Pleins (ETP)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ETP estimé	50.78	55.02	56.68	58.2	62.61	61.48	53.24

Détail des ETP au 25 février 2020 (Au réel = agent présent)

Enfance & Scolaire	Coordination	2.00	
	Animation	2.30	Passage d'agents communaux à LEC en septembre 2019
	ATSEM	9.00	
	Cantine/Ménage	11.94	Au réel : 10,94 ETP Les contrats exclusivement en période scolaires ont été comptabilisés en ETP pour faciliter la lecture. Or, annuellement, ils ne représentent pas un ETP
Services Techniques	DST + secrétariat	1.50	
	Espaces Verts	5.80	
	Voirie/Mécanique	5.00	Au réel : 4 ETP
	Bâtiments/Manifestation	5.00	Au réel : 3 ETP
	Magasin	1.00	
	Ménage	1.70	
Administratifs	Vivez Garonne	1.00	
	Police municipale	1.00	
	Direction	1.00	
	Urbanisme/Aménagement	1.00	
	Communication	2.00	Au réel : 1 ETP
	RH/Compta	3.00	
	Population	5.00	Au réel 4 dont 1 partagé avec le CCAS
TOTAL		59.24	Au réel : 53.24 ETP

La commune compte 14 contractuels de droit public au 25 février 2020 dont 2 en remplacement de titulaires. Au 1^{er} septembre 2020, après annualisation des dames de cantine/ménage et ATSEM, la commune ne comptera plus que 10 contractuels dont 2 en remplacement de titulaires :

- 5 agents aux services techniques (dont 3 contrats aidés et 1 apprenti)
- 2 agents aux services administratifs (DGS et accueil en remplacement)
- 2 agents au service Enfance & Scolaire dont 1 en remplacement
- 1 chargée de mission « Vivez Garonne ».

(cf organigramme en fin de rapport)

L'objectif d'éviter pour la commune de recourir à des emplois précaires et de faire correspondre les besoins permanents du service au maximum d'emplois permanents possible, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie est en passe d'être atteint.

A noter enfin que 4 fonctionnaires sont actuellement en disponibilité.



Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36 Fax : 05-63-64-38-43

www.verdun-sur-garonne.fr

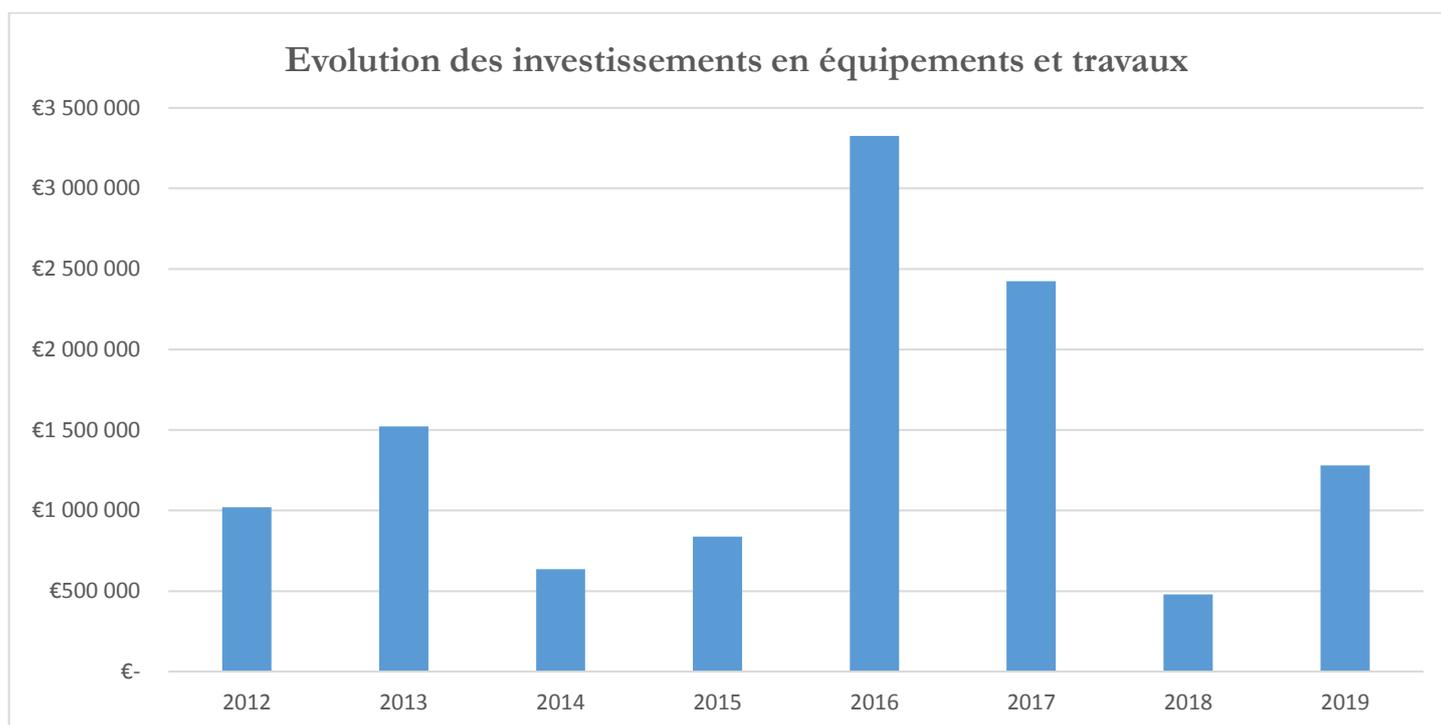


mairie-verdun.sur.garonne@info82.com



mairie verdun sur garonne

3. Poursuite des investissements



DÉPENSES EN ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX			
2016	2017	2018	2019
3 325 675 €	2 423 966 €	478 821 €	1 279 429 €
Essentiellement nouveau groupe scolaire et salle multisports		Essentiellement fin groupe scolaire et travaux de voirie + éclairage publique	Essentiellement rénovation du gymnase + travaux de voirie et d'éclairage public + divers équipements et travaux sur bâtiments

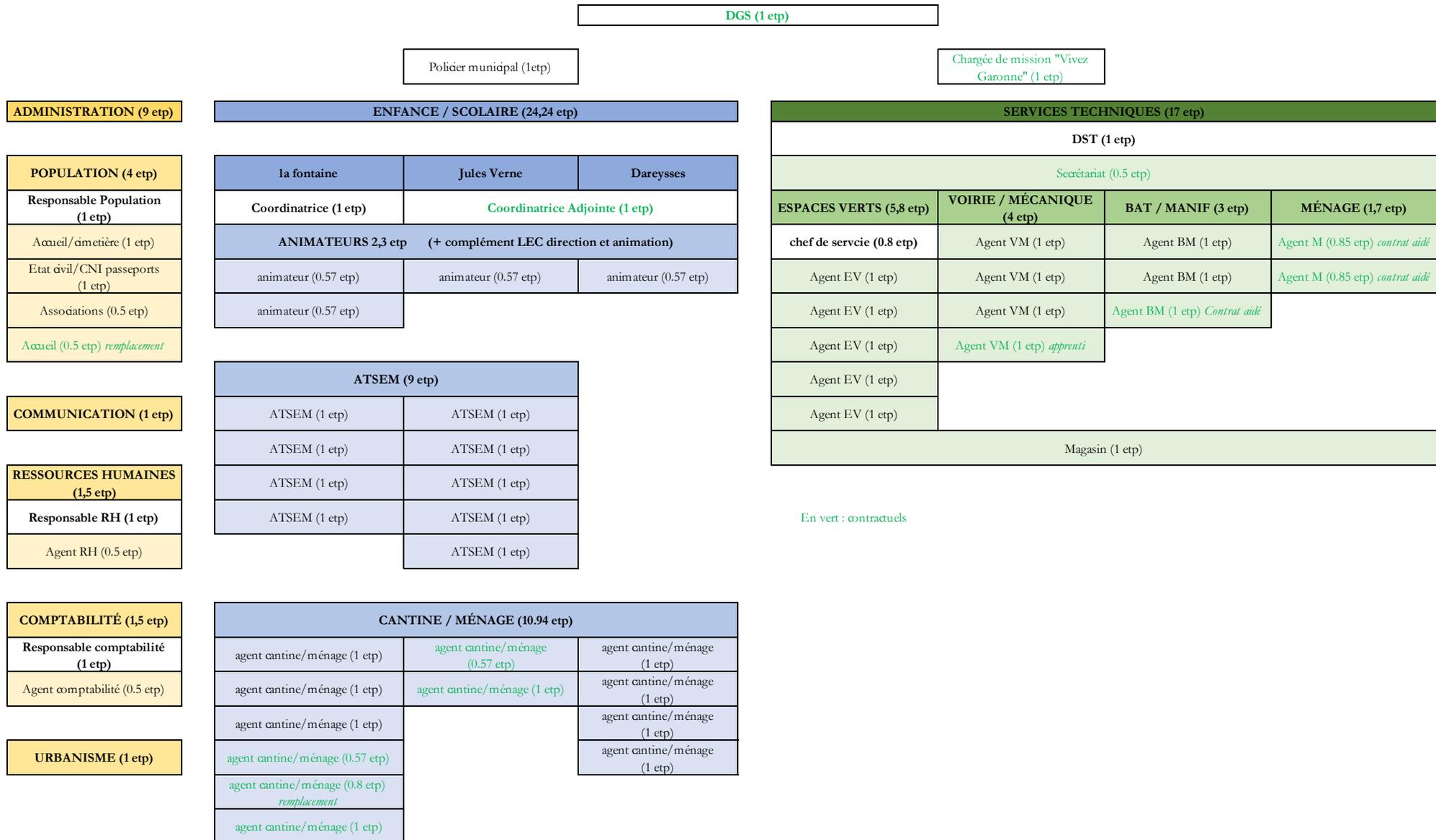
En plus des 1,28M€ réalisés en 2019, 1,6M€ sont en restes à réaliser sur des projets et travaux en cours :

- Réalisation d'un cheminement doux route d'Auch afin de rendre accessible le collège au 1^{er} septembre 2020.
- Remplacement des ballons fluos sur la commune avec fin des travaux en mars 2020.
- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics dans le cadre du programme Ad'Ap
- Continuité du projet « Vivez Garonne » jusque fin 2021
- Consolidation des remparts de la ville sur 2020.

Période municipale oblige, il est laissé aux potentielles listes le soin de détailler leurs projets d'investissements sur le mandat à venir dans leurs programmes respectifs.



ORGANIGRAMME AU 25 FÉVRIER 2020 (en etp)



En vert : contractuels

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36 Fax : 05-63-64-38-43

www.verdun-sur-garonne.frmairie-verdun.sur.garonne@info82.com

mairie verdun sur garonne